

Espaces côtiers. Le Cap-Sizun très concerné

Les adhérents d'Asele s'étaient déplacés en nombre pour assister à la conférence organisée par les trois associations environnementales vendredi, à la salle Georges-Madec (Esquibien).

Domage qu'il n'y ait pas eu plus d'élus du Cap-Sizun et d'acteurs de la vie du littoral à leurs côtés, car la présentation de la Charte des espaces côtiers bretons par Janick Moriceau a été l'occasion d'échanges intéressants. La vice-présidente du conseil régional en charge de la mer, qui s'était déplacée hors de toute campagne, s'est montrée convaincue et donc convaincante dans son exposé.

La pression immobilière

Les espaces côtiers bretons forment par définition un territoire à la surface limitée, où doivent cohabiter de multiples activités aux intérêts parfois contradictoires. Il s'y exerce une pression immobilière particulièrement forte, et ils sont écologiquement fragiles. D'où la nécessité d'une démarche collective pour une gestion plus efficace. En matière



En réponse aux questions, Janick Moriceau a souvent cité des exemples concrets, s'inscrivant dans la logique de la charte.

de gestion du littoral, la Région ne dispose pas de compétence juridique spécifique : ce sont l'État et les communes qui tiennent les commandes. Pour autant, les enjeux sont tels que la Région a souhaité mettre en œuvre une gestion intégrée des zones côtières (GIZC), en s'appuyant sur cette charte qui a été adoptée en 2007. Elle se veut un cadre de réflexion et d'action

pour tous les acteurs de la zone côtière, qui doivent s'impliquer dans une gestion plus globale et cohérente de cette zone, dans une perspective de développement durable.

Des chantiers phares

La charte a défini des actions prioritaires, dits chantiers phares. Par certains, le Cap-Sizun a bien des raisons de se sentir

concerné : dragage portuaire, agriculture littorale (il faut arrêter la baisse du nombre d'exploitations), patrimoine culturel maritime, développement du nautisme et des ports de plaisance, sécurité maritime, la pêche et l'aquaculture, le développement durable dans les îles, la préservation de la biodiversité marine et côtière...

Une fondation

Une conférence régionale de la mer et du littoral se réunit pour coordonner et suivre ces actions ; la Région y participe par la création d'un SIG (outil cartographique commun pour tous les acteurs de la zone côtière), le soutien à l'innovation, l'aide à l'ingénierie. Elle envisage de créer une fondation pour la préservation du patrimoine maritime, naturel et culturel. Enfin, pour que la gestion intégrée devienne la norme, ses aides aux collectivités, entreprises, associations, seront conditionnées au respect de la charte. À noter qu'à ce jour 127 communes, dont celle d'Esquibien, ont adhéré à la charte. Et, sur le terrain, plusieurs actions conformes à la charte se sont déjà concrétisées.

Échanges dans la salle avec Janick Moriceau

Dans la salle, plusieurs personnes ont pris la parole pour s'exprimer sur des problèmes liés au littoral. Illustrant les conflits fréquents entre environnementaux et créateurs d'entreprise, l'un a rappelé les difficultés rencontrées par ses fils pour monter une exploitation ostréicole dans le Goyen. « Nous

crevons d'immobilisme. C'est grave ». Janick Moriceau : « On est d'accord. Si un projet n'est pas partagé, souvent, il est bloqué. Il faut se mettre ensemble pour trouver des solutions ». À propos des terres en friches, la conseillère régionale a cité des solutions, comme un élevage de chèvre iti-

nérant, adopté par une commune. Et le Parc marin ? : « Il a voté la charte, comme le parc d'Armorique ». Et la pêche ? « Le comité régional des pêches est engagé dans cette démarche ». Le maire d'Esquibien s'est dit motivé à la fois par la défense de l'environnement et le développement écono-

mique : « Ce n'est pas antinomique ». « Il faut entamer la conversion de notre économie, c'est porteur d'emploi », a renchéri Janick Moriceau. Des questions aussi sur la maîtrise du foncier : un établissement public foncier devrait permettre aux communes de mieux la gérer.